

**AVIS DE COURSE TYPE**  
**DERIVEURS - QUILLARDS DE SPORT – CATAMARANS - WINDSURF 2009-2012**

Nom de la compétition : **REGATE CENOMANE DES VAURIENS**

Dates complètes : **le 9 octobre 2011.**

Lieu : **Plan d'eau de la Gèmerie ARNAGE (près LE MANS)**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique du Val de SARTHE**  
plan d'accès sur <http://cnv.sarthe.free.fr>, dans rubrique « structure »

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe « **Vaurien** »
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'adressant à [cnv.sarthe@free.fr](mailto:cnv.sarthe@free.fr)
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### **4. DROITS A PAYER**

Droits d'inscription : 5 euros.

### **5. PROGRAMME**

### 5.1.Confirmation d'inscription :

Jour et date : **9 octobre 2010, de 9h30 à 10h30**  
**(possibilité le samedi 8 octobre de 14 à 18h)**

### 5.2.Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
<b>3 oct</b>	<b>11 h</b> <b>Fin au plus tard 15h30</b>

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangles, ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau

## 8. CLASSEMENT

**8.1.**Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 11. REMISE DES PRIX

Une coupe sera attribuée au 1<sup>er</sup> du classement.

## 12. ORGANISATION :

Le Président du club organisateur : Didier LARDEUX.

La présidente du Comité de course : ...Jacques GIRE

Le président du jury : .Dominique BUZANCE.

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Didier LARDEUX, [di.lardeux@sfr.fr](mailto:di.lardeux@sfr.fr) ou 06.74.74.61.11**